

- (2) **Appareil ou système de protection destiné à être utilisé en atmosphères explosibles
Directive 94/9/CE**

ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE

- (3) Numéro de l'attestation d'examen CE de type : **INERIS 06ATEX0025**

- (4) Appareil ou système de protection :

RADIATEUR TYPE R.A.D.F ...

- (5) Constructeur : **ACIM JOUANIN**

- (6) Adresse : **650, rue Vulcain
F - 27017 EVREUX**

- (7) Cet appareil ou système de protection et toute autre variante acceptable de celui-ci sont décrits dans l'annexe de la présente attestation et dans les documents descriptifs cités dans cette annexe.

- (8) L'INERIS, organisme notifié et identifié sous le numéro 0080, conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil 94/9/CE du 23 Mars 1994, certifie que cet appareil ou système de protection répond aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, décrites en annexe II de la Directive.

Les examens et les essais sont consignés dans le rapport confidentiel n° P62213/06.


- (9) Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité à :

EN 50 014 de juin 1997 + Amendements 1 et 2
EN 50 018 de novembre 2000 + Amendement 1

- les solutions spécifiques adoptées par le constructeur pour satisfaire aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé décrites dans les documents descriptifs.

- (10) Le signe X, lorsqu'il est placé à la suite du numéro de l'attestation d'examen CE de type, indique que cet appareil ou système de protection est soumis aux conditions spéciales pour une utilisation sûre, mentionnées dans l'annexe de la présente attestation.
- (11) Cette attestation d'examen CE de type se rapporte uniquement à la conception, aux examens et essais de l'appareil ou système de protection spécifié selon la directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette Directive s'appliquent à la fabrication et à la fourniture de cet appareil ou système de protection, celles-ci ne sont pas couvertes par cette attestation.
- (12) Le marquage de l'appareillage ou du système de protection devra contenir :

 II 2 G

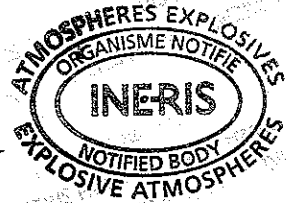
EEx d IIC T3

Verneuil-en-Halatte, 2006 12 18



C. PETITFRERE

Ingénieur au Laboratoire de
Certification des Matériels ATEX



Le Directeur de l'Organisme Certificateur,
Par déléation

B. PIQUETTE

Directeur Adjoint de la Certification

(13)

ANNEXE

(14)

ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE N° INERIS 06ATEX0025

(15)

DESCRIPTION DE L'APPAREIL OU SYSTEME DE PROTECTION

Le radiateur est constitué d'un boîtier de raccordement et d'un ensemble de résistances de réchauffage contenu dans une tubulure à ailettes. Le boîtier de raccordement est équipé d'un thermostat relié à une sonde de température placée au niveau des résistances, et permettant le réglage de la puissance.

Le radiateur présente les degrés de protection IP65 selon la norme EN 60 529.

PARAMETRES RELATIFS A LA SECURITE

Tensions maximales d'alimentation : 230 V (monophasé ou triphasé)

400 V (triphasé)

Fréquence

: 50Hz

Puissances maximales dissipées

- Radiateur type R.A.D.F 1000 : 1000 W
- Radiateur type R.A.D.F 1500 : 1500 W
- Radiateur type R.A.D.F 2000 : 2000 W

MARQUAGE

Le marquage doit être lisible et indélébile ; il doit comporter les indications suivantes :

ACIM JOUANIN

F - 27017 EVREUX

(*)

INERIS 06ATEX0025

(Numéro de série)

(Année de construction)

⊕ II 2 G

EEx d IIC T3

NE PAS OUVRIR SOUS TENSION

NE PAS OUVRIR SI UNE ATMOSPHERE EXPLOSIVE GAZEUSE PEUT ETRE PRESENTE

(*) Un des types suivants : R.A.D.F 1000, R.A.D.F 1500 ou R.A.D.F 2000.

L'ensemble du marquage peut être réalisé dans la langue du pays d'utilisation.

L'appareil ou le système de protection doit aussi porter le marquage normalement prévu par les normes de construction qui le concernent.

EXAMENS ET ESSAIS INDIVIDUELS

Chaque exemplaire du matériel ci-dessus défini doit avoir subi avec succès, avant livraison :

- Conformément au § 16.1 de la norme EN 50 018, une épreuve de surpression statique d'une durée comprise entre 10 et 60 secondes sous :
 - 12,9 bar pour le compartiment raccordement
 - 20 bar pour le compartiment résistances.

(16) DOCUMENTS DESCRIPTIFS

Les documents descriptifs cités ci-après, constituent la documentation technique de l'appareil, objet de la présente attestation.

- Dossier de certification n° BE LIST 013 rév.1 du 2006.11.13

Ce dossier signé, du 2006.11.13 comprend 42 rubriques.

(17) CONDITIONS SPECIALES POUR UNE UTILISATION SURE

Les conditions spéciales sont définies dans la notice d'instructions.

(18) EXIGENCES ESSENTIELLES DE SECURITE ET DE SANTE

Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- La conformité aux normes européennes EN 50 014 et EN 50 018.
- L'ensemble des dispositions adoptées par le constructeur et décrites dans les documents descriptifs.

COMPLEMENT

- (3) INERIS 06ATEX0025/01
- (4) RADIATEUR Type R.A.D.F...
- (5) Construit par ACIM JOUANIN

(15) OBJET DU COMPLEMENT

- Application des nouvelles normes EN 60079-0 : 2006 et EN 60079-1 : 2004.
- Variante d'exécution pour la catégorie II 2 D selon les normes EN 61241-0 : 2006 et EN 61241-1 : 2004.

Le radiateur présente les degrés de protection IP65 selon la norme EN 60529.

PARAMETRES RELATIFS A LA SECURITE


Les paramètres relatifs à la sécurité sont inchangés.

MARQUAGE

Le marquage est modifié comme suit :

ACIM JOUANIN
F - 27017 - EVREUX

(*)
INERIS 06ATEX0025
(Numéro de série)
(Année de construction)

 II 2 GD
Ex d IIC T3
Ex tD A21 IP65 T200°C

AVERTISSEMENTS :

NE PAS OUVRIR SOUS TENSION
NE PAS OUVRIR SI UNE ATMOSPHERE EXPLOSIVE GAZEUSE PEUT ETRE PRESENTE

(*) Un des types suivants : R.A.D.F 1000, R.A.D.F 1500 ou R.A.D.F 2000.

L'ensemble du marquage peut être réalisé dans la langue du pays d'utilisation.

L'appareil ou le système de protection doit aussi porter le marquage normalement prévu par les normes de construction qui le concernent.

EXAMEN ET ESSAIS INDIVIDUELS

Les examens et essais individuels sont modifiés comme suit :

Chaque exemplaire du matériel ci-dessus défini doit avoir subi avec succès, avant livraison conformément au § 16.1 de la norme EN 60079-1, une épreuve de surpression statique d'une durée comprise entre 10 et 60 secondes sous :

- 12,9 bar pour le compartiment raccordement.
- 20 bar pour le compartiment résistances.

(16) DOCUMENTS DESCRIPTIFS

Le document descriptif cité ci-après, constitue la documentation technique de la modification apportée au matériel et faisant l'objet du présent complément :

- Dossier de certification n° BE LIST 013 rév. 2 du 2007.11.28 signé le 2008.03.05

(17) CONDITIONS SPECIALES POUR UNE UTILISATION SURE

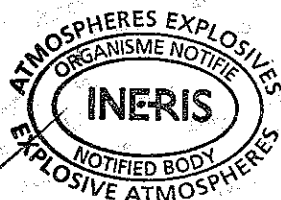
Néant.

(18) EXIGENCES ESSENTIELLES DE SECURITE ET DE SANTE

Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est complété comme suit :

- La conformité aux normes EN 60079-0 : 2006, EN 60079-1 : 2004, EN 61241-0 : 2006 et EN 61241-1 : 2004.
- L'ensemble des dispositions adoptées par le constructeur et décrites dans les documents descriptifs.

Verneuil-en-Halatte, 2008 03 06



S. MAUGER
S. MAUGER

Ingénieur au Laboratoire d'Evaluation
des Equipements ATEX

Le Directeur de l'Organisme Certificateur,
Par délégation
T. HOUeix
Délégué Certification
Direction de la Certification